

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 Mai 2022



Date de convocation : 23 Mai 2022

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, VINET Monique, CHARRIER Pascal, SAGOT Judith, BERLAND Benoît, CHOLLET Corinne, BAUDOUIN Annick, BRETON Patricia, BIROT Serge, CLAUDE Georges, FROMAGET Christine, PELLETIER Nadège, FLAHAUT Anne-Sophie, PICORON Etienne.

EXCUSÉS : COURSEAU Hélène, DEME Isabelle, MELLANGER Gaëlle, BERLAND Guillaume, SOUCHARD David, BRUNET Xavier, THIBAUD Florian.

Secrétaire de séance : SAGOT Judith

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 Avril 2022.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ces délégations.
3. VOTE, à l'unanimité les subventions 2022 aux associations comme suit :
Les élus suivants, intéressés par ce point, n'ont pas participé aux débats ni au vote : Monsieur Benoît BERLAND, Monsieur Pascal CHARRIER, Mme Corinne CHOLLET et Mme Nadège PELLETIER.

Associations	Vote Année 2022
APE du RPI Doix lès Fontaines/Montreuil	945,00 €
Les Amis de la route d'eau	1 000,00 €
Les Amis de la Bibliothèque de DOIX	600,00 €
Anciens combattants de Doix	70,00 €
Anciens combattants de Fontaines	70,00 €
ADAPEI - Papillons Blancs de Vendée	80,00 €
AMICALE BOULISTE	100,00 €
AS4VF Foot et Basket	2 000,00 €
OGEC Fontaines	810,00 €
Association Maison St Luc	2 250,00 €
CENTRE DE SECOURS de MAILLEZAIS " 130 ans"	250,00 €
CLUB DE L'AMITIÉ 3ème âge de Doix	130,00 €
ECOLE DES SAPEURS POMPIERS DE MAILLEZAIS	200,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE YOGA	175,00 €
LES MARAIS PONGISTES	460,00 €

LIONS CLUB (pour les tulipes)	160,00 €
Protection civile Antenne de Fontenay Sèvre Autise	400,00 €
QUARTIER DES LOGES ST MARTIN DOIX	135,00 €
QUARTIER CENTRE ST MEDARD FONTAINES	135,00 €
SOCIETE DE CHASSE de Doix	130,00 €
TOTAL	10 100,00 €

Arrivée de Nadège PELLETIER

4. DECIDE, à l'unanimité, de fixer les tarifs des cantines et garderies de Doix lès Fontaines, pour l'année scolaire 2022/2023, comme suit :

TYPE DE PRESTATION	Année 2022/2023
Repas enfant	3,11 €
Repas enfant hors commune et hors RPI (public et privé)	3,77 €
Repas PAI	3,11 €
Repas enseignant ou adulte	5,20 €
Repas sans inscription préalable la veille d'un jour ouvrable avant 10h00	3,77 €
Pénalité retard de retour du dossier d'inscription	10,00 €
Garderie matin de 7h30 à 8h45	0,34 € par 1/4 d'heure
Garderie soir de 16h20 et jusqu'à 18h45	0,44 € par 1/4 d'heure
Quart d'heure supplémentaire hors heures d'ouverture matin et/ou soir (soit avant 7h30 et/ou après 18h45) en cas de besoin <u>et sur demande à la Mairie.</u>	1,95 € par ¼ d'heure
Après 18h45 sans avoir prévenu	5,20 € par ¼ d'heure

La garderie sera gratuite de 8h15 à 8h45 et de 16h20 à 16h45 pour les fratrices qui empruntent les navettes scolaires et uniquement celles-ci.

5. DECIDE, à l'unanimité, pour le transport scolaire pour l'année scolaire 2022/2023, de reconduire le dispositif mis en place depuis l'année scolaire 2016/2017 à savoir : prendre en charge 70% du coût du transport demandé aux familles (le forfait annuel par enfant est fixé à 55 €). Le remboursement se fera en fin d'année scolaire sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.
6. DECIDE, à l'unanimité, de refacturer à la Mairie de Montreuil, en fin d'année scolaire, suivant un état des enfants transportés, sa participation à hauteur de 38,50 €/enfant. La commune de Montreuil a délibéré également dans ce sens.
7. DECIDE, à l'unanimité, de prendre en charge à hauteur de 70% également le transport des enfants habitant à Doix dont les enfants fréquentent l'école privée l'Eau Vive dans les mêmes conditions que pour la décision précédente à savoir : prendre en charge 70% du coût du transport demandé aux familles (le forfait annuel par enfant est fixé à 55 €). Le remboursement se fera en fin d'année scolaire sur présentation de la facture acquittée et d'un RIB.
8. ACCEPTE, à l'unanimité, les deux conventions de mise à disposition pour les deux ATSEM, agents de la commune de Montreuil (Mme POULARD Chantal et Mme RICCIERI Jennifer) en poste à l'école site de Montreuil pour 24 heures par semaine d'école chacune pour l'année scolaire 2022/2023.

9. DECIDE, à l'unanimité, de créer un emploi en accroissement temporaire d'activité pour l'activité Piscine Eté 2022 du 12 juillet 2022 au 25 août 2022, sur le grade d'adjoint technique et pour 8h00 par semaine maximum, au 1^{er} échelon, Indice Brut 367, Indice majoré 352.
10. APPROUVE le versement de la subvention communale au titre de l'embellissement Façade/Toiture de centre-bourg, à Mr et Mme BAUDOUIN Annick pour un montant de 1 000,00 €. Madame BAUDOUIN Annick intéressée à cette affaire n'a pas participé au vote ni aux débats.
11. APPROUVE le versement de la subvention communale au titre de l'embellissement Façade/Toiture de centre-bourg, à Monsieur CHATELIER James pour un montant de 1 000,00 €.
12. DECIDE que la modalité de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera la suivante, à compter du 1^{er} juillet 2022 : publicité par affichage.
13. DECIDE d'attribuer une subvention de 795 € à l'AS4VF. Cette dépense sera imputée sur le budget annexe de la salle des 4 vents.
14. DECIDE de procéder à la décision modificative n°1 du budget annexe 2022 de la salle des 4 vents comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :

Art 60631 - Fournitures d'entretien = - 300,00 €

Art 60632 - Fournitures de petit équipement = - 100,00 €

Art 6247 - Transports collectifs = - 395,00 €

Art 65748 - Subvention Fonction aux Associations = + 795,00 €

15. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise THINON titulaire du lot 4 Charpente Bois dans le cadre des marchés de travaux de la construction de la nouvelle école élémentaire. L'avenant n°1 s'élève à + 828,80 € HT.
16. AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise GUILLEMET Peinture titulaire du lot 14 Peinture dans le cadre des marchés de travaux de la construction de la nouvelle école élémentaire. L'avenant n°1 s'élève à - 1 049,40 € HT.

QUESTIONS DIVERSES :

- Prochain Conseil Municipal
 - Le Mardi 5 Juillet 2022 à 20h30 : attention changement date.

Fait à Doix lès Fontaines, le 7 Juin 2022

Le Maire,

Lionel PAGEAUD

